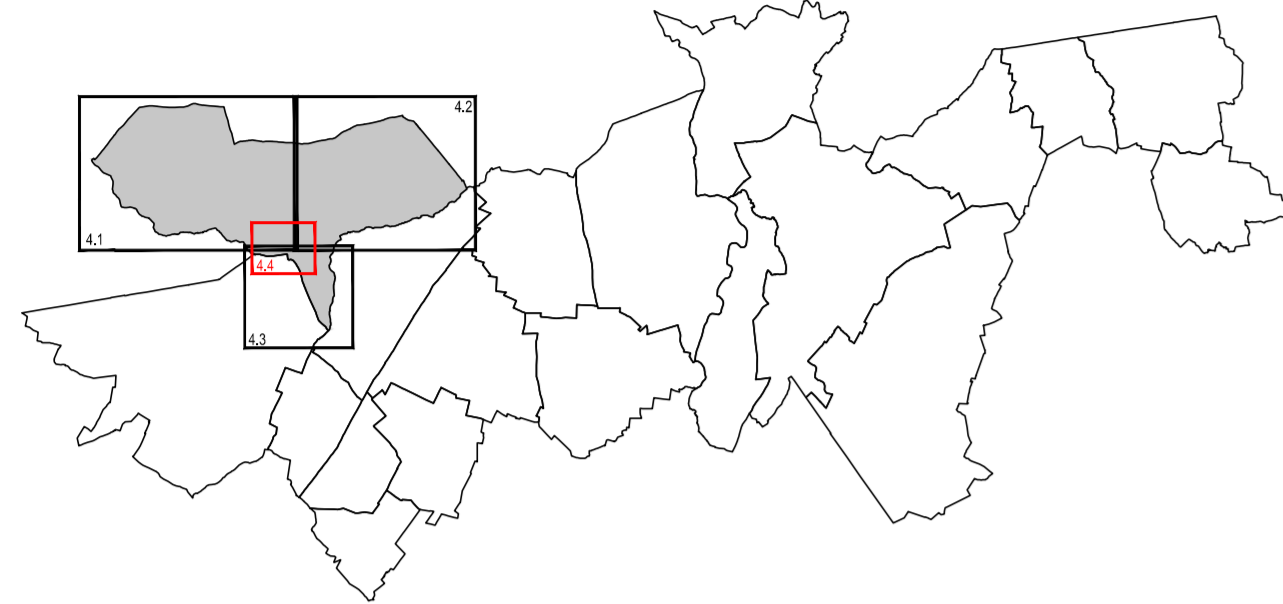


PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



PLAN DE ZONAGE
Sceaux-du-Gâtinais
Le bourg
Echelle : 1/2500

Objet	Arrêté le 27 mai 2021
Approuvé le	
Révisé le	
Modifié le	
Mis à jour le	

ecmo Ecma sas - 1, rue Niepce - 45700 Villemandeur

Légende :

- Limite des zones
- Espace boisé classé à conserver
- ★ Bâtiments pour lesquels le changement de destination est autorisé et réglementé
- ▨ Secteur délimité au titre de l'article R.151-34 2° du Code de l'Urbanisme (secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol)
- ~ Le changement de destination des commerces situés en rez-de-chaussée pour une destination à usage d'habitation est interdit
- Limite administrative

Eléments du paysage à préserver

Patrimoine architectural :

- Bâti/ouvrage remarquable
- Bl Bâtiment
- Eg Eglise
- Mg Moulin
- Po Portail/Porche
- Elément architectural
- Che Cheminée
- Cx Croix
- La Lavoir
- Tr Tour

Patrimoine naturel :

- Haie
- Etendue d'eau

Emplacement réservé

Objet	Bénéficiaire
S1 Aménagement d'un espace public	Commune
S2 Elargissement de voie	Commune
S3 Accès	Commune
S4 Aménagement d'un espace public	Commune
S5 Elargissement de voie	Commune

